07/10/2005

GROUPE DANONE
COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS
30 Juin 2005

Rapport de gestion .....

Résultats consolidés semestriels .....

Bilans consolidés semestriels .....

Tableaux consolidés d'analyse de la variation de trésorerie .....

Tableaux de variation des capitaux propres consolidés .....

Notes aux comptes consolidés semestriels .....

07/10/2005

RAPPORT SEMESTRIEL JUIN 2005

Le Groupe DANONE a affiché une croissance organique soutenue au premier semestre 2005, qui s'est traduite par une augmentation de sa profitabilité.

Ventes

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe DANONE s'est élevé à 6 437 millions d'euros au premier semestre 2005, en hausse de +2,9% par rapport au premier semestre 2004.
Cette augmentation de +2,9% se décompose en une croissance organique de +6,5% (à périmètre et taux de conversion constants), un effet net négatif des variations de périmètre de –3,2% et un effet négatif des cours de change de –0,4%.

L'effet périmètre résulte essentiellement de la déconsolidation (i) des activités Biscuits au Royaume-Uni et en Irlande à compter du 3ème trimestre 2004, (ii) des activités Biscuits au Brésil et en Argentine à compter du 1er janvier 2005 et (iii) des activités Boissons en Italie à compter du 1er janvier 2005.
La croissance organique du chiffre d'affaires résulte d'un effet volume de +5,2% et d'un effet valeur de +1,3%.

Activité par pôle et zone géographique (à périmètre et taux de conversion constants)

Le Pôle Produits Laitiers Frais a continué d'enregistrer une croissance dynamique de ses ventes, avec une progression de son chiffre d'affaires de +7,2%.
La croissance des ventes du Pôle Boissons a également été soutenue à +8,6%.
Le Pôle Biscuits a affiché une progression de ses ventes de +1,3%.

La croissance des ventes a été de +2,9% en Europe, de +10,8% en Asie et de +16,4% dans le Reste du Monde.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'est établi à 857 millions d'euros au premier semestre 2005, en progression de +4,5% par rapport au premier semestre 2004.

La marge opérationnelle courante est passée de 13,10% au premier semestre 2004 à 13,31% au premier semestre 2005, soit une progression de +21 points de base. Le Groupe a bénéficié d'un impact favorable des changements dans le périmètre de consolidation, mais a continué d'être pénalisé par la hausse sensible du prix des matières premières, principalement des plastiques.

Résultat net

Le passage du résultat net part du Groupe (346 millions d'euros au premier semestre 2005 contre 547 millions d'euros au premier semestre 2004) au résultat net courant part du Groupe (en progression de +7,3%, à 502 millions d'euros au premier semestre 2005, contre 468 millions d'euros au premier semestre 2004) est présenté dans le tableau ci-dessous :

(En millions d'euros)	Au 30 juin 2005	Au 30 juin 2004
Résultat net part du Groupe	**346**	**547**
- Résultat net non courant des activités conservées	179	(56)
- Résultat net des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession	(23)	(23)
Résultat net courant part du Groupe	**502**	**468**

Le Groupe est en discussions avancées sur la cession de sa participation dans le HOD aux Etats-Unis, ce qui l'a conduit à enregistrer une charge nette d'impôt d'environ 200 millions d'euros. Cette charge, qui est reflétée sur la ligne « Part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé, constitue l'essentiel du résultat net non courant de la période qui s'élève à (179) millions d'euros.
Le résultat net de l'activité Sauces (+23 millions d'euros au premier semestre 2005, identique à celui du premier semestre 2004), qui fera l'objet d'une cession prochaine, est comptabilisé en dehors du Résultat net courant, sur la ligne « Résultat net des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession ».

Le bénéfice net courant par action dilué a affiché une progression de +9,3% (2,00 euros contre 1,83 euros au premier semestre 2004).

Financement – Bilan

Le Free Cash Flow s'est élevé à 485 M€ au premier semestre 2005, stable par rapport au premier semestre 2004.
Les investissements industriels se sont établis à 228 millions d'euros au premier semestre 2005, contre 210 millions d'euros au premier semestre 2004.

Le Groupe a procédé à des rachats d'actions propres pour 595 millions d'euros au premier semestre 2005 et a encaissé 67 millions d'euros suite à la vente de ses actions propres (dans le cadre de l'exercice par les salariés de leurs options d'achat d'actions).

La dette financière nette est passée de 4 538 millions d'euros au 31 décembre 2004 à 4 830 millions d'euros au 30 juin 2005.

Données de la société mère

Au premier semestre 2005, le chiffre d'affaires et le résultat courant avant impôt de la société mère se sont élevés respectivement à 58 millions d'euros et 86 millions d'euros contre respectivement 43 millions d'euros et 90 millions d'euros au premier semestre 2004.

Perspectives

Les performances du premier semestre, en ligne avec les objectifs internes de DANONE, permettent au Groupe de confirmer ses objectifs pour l'exercice 2005. La croissance du chiffre d'affaires à périmètre et taux de conversion constants devrait se situer désormais dans la fourchette de [+6% à +7%], la marge opérationnelle devrait progresser d'environ +20 à +40 points de base et le bénéfice net courant par action devrait augmenter d'environ +10%.

GROUPE DANONE

RESULTATS CONSOLIDES

	Euros (Millions)		
	30 JUIN 05	**30 JUIN 04**	**31 DEC 04**
Chiffre d'affaires net	**6.437**	**6.257**	**12.273**
Coût des produits vendus	(3.280)	(3.141)	(6.223)
Frais sur ventes	(1.657)	(1.598)	(3.108)
Frais généraux	(486)	(491)	(976)
Frais de recherche et de développement	(66)	(63)	(129)
Autres charges et produits	(91)	(144)	(229)
Résultat opérationnel courant	**857**	**820**	**1.608**
Autres produits et charges opérationnels	0	(20)	(49)
Résultat opérationnel	**857**	**800**	**1.559**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	31	31	55
Coût de l'endettement financier brut	(98)	(87)	(149)
Coûts de l'endettement financier net	(67)	(56)	(94)
Autres produits et charges financiers	(17)	94	104
Résultat avant impôt	**773**	**838**	**1.569**
Impôts sur les bénéfices	(219)	(247)	(428)
Résultat des sociétés intégrées	**554**	**591**	**1.141**
Part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(133)	22	(550)
Résultat net avant résultat des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession	**421**	**613**	**591**
Résultat net d'impôt des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession	23	23	47
Bénéfice net	**444**	**636**	**638**
- Part du Groupe	**346**	**547**	**449**
- Part des intérêts minoritaires	**98**	**89**	**189**
PAR ACTION	(en euros, excepté nombre d'actions)		
Nombre d'actions retenues pour le calcul			
- du bénéfice net	247.582.125	250.573.468	250.671.990
- du bénéfice net dilué	253.679.587	257.801.708	251.195.695
Bénéfice net	1,40	2,18	1,79
Bénéfice net dilué	1,38	2,13	1,79

GROUPE DANONE

BILANS CONSOLIDES

ACTIF

	Euros (Millions)		
	30 JUIN 05	**30 JUIN 04**	**31 DEC 04**
Immobilisations corporelles nettes	2.722	2.685	2.636
Marques	1.025	1.167	1.156
Autres immobilisations incorporelles nettes	199	179	197
Goodwills nets	3.861	3.559	3.847
Immobilisations incorporelles nettes	5.085	4.905	5.200
Titres mis en équivalence	1.369	2.502	1.961
Titres de participation	207	295	244
Prêts à plus d'un an	328	319	312
Autres immobilisations financières	172	293	198
Impôts différés	116	83	101
Actifs non courants	**9.999**	**11.082**	**10.652**
Stocks	617	607	597
Clients et comptes rattachés	1.757	1.773	1.426
Autres comptes débiteurs	615	643	562
Prêts à moins d'un an	60	33	40
Valeurs mobilières de placement	1.123	1.131	2.200
Disponibilités	554	488	466
Actifs détenus en vue de leur cession	722	494	136
Actifs courants	**5.448**	**5.169**	**5.427**
Total de l'actif	**15.447**	**16.251**	**16.079**

PASSIF

Capital	132	134	134
Primes	244	258	259
Bénéfices accumulés	4.603	4.939	4.850
Différences de conversion	127	91	(97)
Actions propres	(1.118)	(916)	(918)
Résultats enregistrés en capitaux propres	10	30	28
Capitaux propres (part du Groupe)	**3.998**	**4.536**	**4.256**
Intérêts minoritaires	275	236	250
Capitaux propres totaux	**4.273**	**4.772**	**4.506**
Emprunts obligataires convertibles	70	600	605
Dettes à plus d'un an	5.924	5.587	6.072
Provisions pour retraites	314	341	328
Impôts différés	374	402	423
Autres provisions & passifs	297	247	364
Passifs non courants	**6.979**	**7.177**	**7.792**
Fournisseurs et comptes rattachés	1.792	1.720	1.632
Autres comptes créditeurs	1.780	1.779	1.550
Emprunts à moins d'un an et découverts bancaires	513	702	527
Passifs détenus en vue de leur cession	110	101	72
Passifs courants	**4.195**	**4.302**	**3.781**
Total du passif	**15.447**	**16.251**	**16.079**

GROUPE DANONE

TABLEAUX CONSOLIDES D'ANALYSE DE LA VARIATION DE TRESORERIE

	Euros (Millions)		
	30 JUIN 05	**30 JUIN 04**	**31 DEC 04**
Bénéfice net	346	547	449
Intérêts minoritaires dans les bénéfices des sociétés intégrées	98	89	189
Résultat net des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession	(23)	(23)	(47)
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	133	(22)	550
Dotation aux amortissements	232	239	481
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	7	14	45
Autres ressources (emplois) sans impact sur la trésorerie	24	(63)	(93)
Marge Brute d'Autofinancement	**817**	**781**	**1.574**
Variation des stocks	(20)	(46)	(70)
Variation des créances clients	(345)	(431)	(27)
Variation des dettes fournisseurs	131	150	143
Autres variations	130	242	74
Variation des éléments du besoin en fonds de roulement	(104)	(85)	120
Trésorerie provenant de l'exploitation	**713**	**696**	**1.694**
Investissements industriels	(228)	(210)	(520)
Investissements financiers	(151)	(42)	(98)
Cessions et réalisations d'actifs (y.c trésorerie des sociétés acquises/endettement des sociétés cédées)	247	209	650
Variation nette des prêts à plus ou moins d'un an et des autres valeurs immobilisées	(19)	117	130
Variation de trésorerie des activités abandonnées	14	28	52
Trésorerie provenant des opérations d'investissement / désinvestissement	**(137)**	**102**	**214**
Augmentation du capital et des primes	57	43	38
Acquisition d'actions propres	(528)	(211)	(213)
Dividendes versés aux actionnaires de GROUPE DANONE et aux minoritaires des sociétés intégrées	(472)	(442)	(456)
Variation nette des dettes à long terme	(613)	(452)	(290)
Variation nette de l'endettement à moins d'un an	(30)	(367)	(536)
Variation des valeurs mobilières de placement	1 090	636	(415)
Divers	-	15	-
Trésorerie provenant des opérations de financement	**(496)**	**(778)**	**(1.872)**
Incidence des variations de taux de change	8	17	(21)
Variation globale de la trésorerie	**88**	**37**	**15**
Disponibilités au 1er janvier	466	451	451
Disponibilités au 30 juin / 31 décembre	554	488	466

GROUPE DANONE

TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	En nombre d'actions		En millions d'euros								
	Composant le capital	En circulation	Capital	Primes	Bénéfices accumulés	Différences de conversion	Actions propres	Résultats enregistrés en capitaux propres	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Situation au 1er janvier 2004	**269.950.986**	**253.137.534**	**135**	**377**	**4.681**	**-**	**(862)**	**59**	**4.390**	**253**	**4.643**
Augmentation de capital	744.534	744.534		38					38	-	38
Réduction de capital	(2.600.000)	(2.600.000)	(1)	(156)					(157)	(1)	(158)
Variation des actions propres		(515.267)					(56)		(56)	-	(56)
Résultat de l'exercice 2004					449				449	189	638
Dividendes distribués					(308)				(308)	(147)	(455)
Différences de conversion						(97)			(97)	(24)	(121)
Variations de périmètre									-	(4)	(4)
Réévaluation des titres non consolidés								(33)	(33)	-	(33)
Couvertures de flux de trésorerie								2	2	-	2
Options d'achat d'actions					28				28	-	28
Options de vente accordées aux intérêts minoritaires									-	(16)	(16)
Situation au 31 décembre 2004	**268.095.520**	**250.766.801**	**134**	**259**	**4.850**	**(97)**	**(918)**	**28**	**4.256**	**250**	**4.506**
Augmentation de capital	739.670	739.670	0	41					41	16	57
Réduction de capital	(4.600.000)	(4.600.000)	(2)	(56)	(270)				(328)		(328)
Variation des actions propres		(2.262.767)					(200)		(200)		(200)
Résultat du premier semestre 2005					346				346	98	444
Dividendes distribués					(334)				(334)	(138)	(472)
Différences de conversion						224			224	40	264
Variations de périmètre										(43)	(43)
Réévaluation des titres non consolidés								(5)	(5)		(5)
Couvertures de flux de trésorerie								(13)	(13)		(13)
Options d'achat d'actions					11				11		11
Options de vente accordées aux intérêts minoritaires										52	52
Situation au 30 juin 2005	**264.235.190**	**244.643.704**	**132**	**244**	**4.603**	**127**	**(1.118)**	**10**	**3.998**	**275**	**4.273**

GROUPE DANONE

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS

1. Principes comptables

A. Principes de consolidation

Les comptes consolidés de GROUPE DANONE et de ses filiales ("le Groupe") au titre de l'exercice 2005 sont établis en conformité avec les normes « IFRS » (*International Financial Reporting Standards*) adoptées par l'Union Européenne. Conformément aux préconisations des régulateurs boursiers, notamment la recommandation émise le 30 décembre 2003 par le Comité Européen des Régulateurs de Marché de Valeurs Mobilières, et au Règlement Général de l'AMF, les comptes intermédiaires au 30 juin 2005 sont présentés selon les règles nationales mais ont été préparés suivant les règles de reconnaissance et d'évaluation des normes et interprétations IFRS adoptées par l'Union Européenne, telles qu'elles seront applicables au 31 décembre 2005. Les comptes intermédiaires au 30 juin 2005 n'ont donc pas été établis en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire. Par ailleurs, dans la mesure où les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2005 devront être préparés sur la base des normes et interprétations IFRS en vigueur à cette date, il est possible que les comptes consolidés présentés en comparatif des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et du semestre clos le 30 juin 2006 soient préparés sur la base de principes et méthodes comptables différents de ceux retenus pour préparer les comptes intermédiaires du semestre clos le 30 juin 2005.

Les comptes consolidés du Groupe au titre des exercices et périodes intermédiaires antérieurs au 1er janvier 2005 avaient été préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et les règles et méthodes relatives aux comptes consolidés (Règlement 99-02 du CRC relatif aux comptes consolidés et Règlement 99-01 du CRC relatif aux comptes intermédiaires). Afin d'assurer la comparabilité avec les comptes présentés au titre du premier semestre 2005, les comptes du premier semestre 2004 et de l'exercice 2004, tels que présentés ci-dessus, ont été retraités pour les rendre conformes aux IFRS. Les principales différences entre les principes comptables généralement admis en France et les IFRS sont présentées dans le document de référence 2004 pour ce qui concerne les comptes de l'exercice 2004 et dans la Note 9 ci-après pour ce qui concerne les comptes du premier semestre 2004.

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les comptes de toutes les filiales importantes dont le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif. Le Groupe considère qu'il détient un contrôle exclusif sur une société lorsqu'il a la capacité d'orienter les politiques opérationnelles et financières de cette société, indépendamment de son pourcentage de participation. Ainsi, certaines sociétés sont-elles consolidées par intégration globale bien que le Groupe détienne un pourcentage de contrôle inférieur ou égal à 50%. L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant aux sociétés du Groupe ("Part du Groupe") étant distinguée de celle relative aux intérêts des autres actionnaires ("Intérêts minoritaires").

Les sociétés associées dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable, ainsi que les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint, sont mises en équivalence selon la méthode par palier. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée ou contrôlée conjointement, y compris les résultats de l'exercice.

Les titres détenus dans des sociétés qui, bien que répondant aux critères exposés ci-dessus, ne sont pas comprises dans le périmètre de consolidation, figurent en titres de participation. La consolidation de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Les produits et charges de filiales acquises ou cédées en cours d'exercice sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (y compris les dividendes) sont éliminés.

B. Traduction des opérations en devises et conversion des états financiers des sociétés étrangères

Traduction des opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont évaluées en fonction des cours de change en vigueur à la date de réalisation des transactions. Les créances et les dettes en devises figurant au bilan à la clôture de la période sont évaluées en fonction des cours de change applicables à cette date. Les pertes et profits de change résultant de la conversion de transactions en devises figurent dans la rubrique “Autres charges et produits” du compte de résultat, à l’exception (i) de ceux relatifs à des transactions ayant la nature d’investissements à long-terme dans des sociétés du Groupe et (ii) de ceux relatifs à des emprunts en devises ou autres instruments affectés à la couverture d’investissements à long-terme dans la même devise, qui sont inclus dans le poste “Différences de conversion” des capitaux propres consolidés.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les bilans des sociétés dont la devise fonctionnelle n’est pas l’euro sont convertis en euros aux cours officiels de fin d’exercice et leurs comptes de résultat sont convertis en euros en utilisant pour chaque devise le cours moyen de la période. Les différences de conversion résultant de l’application de ces différents cours de change sont incluses dans le poste «Différences de conversion» dans les capitaux propres consolidés jusqu’à ce que les investissements étrangers auxquels elles se rapportent soient vendus ou liquidés.

C. Immobilisations incorporelles

Ecarts d’acquisition : “goodwills”

Lors de l’acquisition de titres de sociétés consolidées par intégration globale ou mises en équivalence, le coût d’acquisition des titres est affecté aux actifs et passifs acquis évalués à leur juste valeur. L’écart entre le coût d’acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs acquis représente l’écart d’acquisition. Il est inscrit à l’actif du bilan consolidé dans la rubrique «Goodwills nets» pour les sociétés intégrées globalement et dans la rubrique «Titres mis en équivalence» pour les sociétés mises en équivalence.

Les goodwills relatifs aux sociétés étrangères sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de la société acquise.

Marques et autres immobilisations incorporelles

Les marques acquises, individualisables, de valeur importante et durable, soutenues par des dépenses de publicité et dont la durée de vie est considérée comme indéterminée, sont inscrites au bilan consolidé dans la rubrique « Marques ». Leur évaluation, généralement effectuée avec l’aide de consultants spécialisés, tient compte en particulier de leur notoriété et de leur contribution aux résultats. Ces marques, qui bénéficient d’une protection juridique, ne font pas l’objet d’amortissement. Les autres marques acquises dont la durée de vie est considérée comme limitée sont inscrites au bilan dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles nettes». Elles sont amorties sur leur durée de vie estimée, laquelle n’excède pas quarante ans.

Les licences, brevets ainsi que les autres actifs incorporels acquis sont enregistrés à leur coût d’achat dans la rubrique «Autres immobilisations incorporelles nettes» du bilan consolidé. Ils sont amortis linéairement en fonction de leurs durées de vie économique estimées, lesquelles n’excédent pas quarante ans.

Suivi de la valeur des immobilisations incorporelles

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles fait l’objet d’une revue au minimum une fois par an et lorsque des événements et circonstances indiquent qu’une réduction de valeur est susceptible d’être intervenue. Un amortissement exceptionnel est constaté lorsque la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles devient durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, notamment, sur la base de multiples de résultats ou des flux de trésorerie prévisionnels actualisés de l'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») à laquelle se rattachent les immobilisations testées. Les UGT correspondent à des regroupements de filiales appartenant à un même pôle d'activité et générant des flux de trésorerie nettement indépendants de ceux générés par d'autres UGT. Les flux de trésorerie servant de base au calcul des valeurs d'utilité sont issus des plans d'affaire des UGT couvrant les cinq prochains exercices, et au-delà de cet horizon, ils sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle spécifique à chaque UGT. Les flux de trésorerie font l'objet d'une actualisation par application d'un coût moyen pondéré du capital déterminé en fonction des pays dans lesquels l'UGT étudiée opère. La valeur vénale correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par le Groupe dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché.

D. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

Les immobilisations acquises au travers de contrats de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan à hauteur de la valeur actualisée des loyers futurs lorsque le contrat transfère au Groupe, en substance, la majeure partie des risques liés à la propriété de l'actif. L'évaluation du niveau de risque transféré s'effectue au travers de l'analyse des termes du contrat. La dette financière résultant de l'acquisition de l'actif est inscrite au passif du bilan consolidé.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des actifs :

— Constructions : 15 à 40 ans
— Matériels, mobiliers, installations : 6 à 15 ans
— Autres immobilisations : 3 à 10 ans

Lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, le Groupe procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation (ou du groupe d'actifs auquel elle appartient). La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation (ou du groupe d'actifs auquel elle appartient) dans le cadre des conditions d'utilisation prévues par le Groupe. La valeur vénale correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par le Groupe dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché. Un amortissement exceptionnel est comptabilisé lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation devient durablement inférieure à sa valeur nette comptable.

Les intérêts des capitaux empruntés pour financer le coût de production d'immobilisations pendant la période précédant leur mise en exploitation sont considérés comme partie intégrante du coût de revient des immobilisations.

Les emballages commerciaux consignés sont évalués au coût de revient. Sur la base des statistiques propres à chaque société, ils sont amortis selon le mode linéaire sur la plus courte des deux durées suivantes :

— la durée de vie physique qui est fonction des taux de casses interne et externe et de l'usure de l'emballage ; et
— la durée de vie commerciale de l'emballage qui prend en compte les changements d'emballages prévus ou probables.

Lors du changement du taux de consignation, la dette de consignation est évaluée sur la base du nouveau taux. La perte éventuelle est enregistrée dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel elle est constatée.

E. Titres de participation

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont traités comme des titres disponibles à la vente. Ils sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant inscrites dans la rubrique « Résultats enregistrés en capitaux propres » des capitaux propres consolidés, à l'exception des pertes latentes jugées durables qui sont enregistrées dans le compte de résultat. Pour les sociétés cotées, la juste valeur est déterminée par référence au cours de bourse de fin de période. Pour les sociétés non cotées, la juste valeur est déterminée par référence à des transactions conclues avec des tiers, aux valorisations ressortant des options de vente ou d'achat conclues avec des tiers ou à des évaluations externes. En l'absence de tels éléments, la juste valeur des titres de participation de sociétés non cotées est supposée équivalente au coût d'acquisition. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

F. Prêts à plus d'un an

Les prêts à plus d'un an qui portent intérêt sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti, sur la base du taux d'intérêt effectif.

G. Stocks

Les stocks et les travaux en cours sont évalués au plus bas de leur coût de revient et leur valeur de marché. Le coût de revient des stocks correspond, en général, au coût moyen pondéré.

H. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont traitées comme des actifs détenus à des fins de transaction. Elles sont inscrites au bilan consolidé à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées directement dans le compte de résultat.

I. Disponibilités

Les disponibilités consistent en des placements pouvant être rendus immédiatement disponibles et dont l'échéance, à l'origine, est égale ou inférieure à trois mois. Ces placements sont évalués à leur valeur de marché.

J. Actions propres

Les actions GROUPE DANONE détenues par la Société et des sociétés consolidées par intégration globale sont inscrites en diminution des capitaux propres consolidés, dans la rubrique "Actions propres", pour une valeur correspondant à leur prix de revient.

K. Subventions

Les subventions d'investissement figurent au bilan dans le poste "Autres provisions et passifs". Elles sont inscrites dans le compte de résultat (rubrique "Autres charges et produits") au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles ont permis d'acquérir.

Les autres subventions sont incluses dans le poste "Autres charges et produits" de l'année au cours de laquelle elles ont été reçues.

L. Impôts

Le Groupe comptabilise des impôts différés sur toutes les différences entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et passifs, à l'exception toutefois des goodwills. Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de renversement des différences. Les impôts dus au titre des réserves des filiales consolidées font l'objet d'une provision lorsque la distribution de ces réserves est envisagée dans un avenir prévisible.

Les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et sur les différences temporaires font l'objet d'une provision pour dépréciation dès lors que leur récupération est jugée plus improbable que probable.

M. Engagements de retraite, indemnités de fin de carrière et prévoyance

Les engagements du Groupe au titre d'indemnités de départ à la retraite et de régimes de retraite à prestations définies sont déterminés en appliquant une méthode actuarielle rétrospective qui tient compte des conditions économiques propres à chaque pays.

Ces engagements sont couverts soit par des fonds de retraite auxquels le Groupe contribue, soit par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés.

Les engagements du Groupe au titre des régimes de prévoyance font l'objet de provisions au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Ces provisions sont déterminées en appliquant une méthode actuarielle rétrospective, qui tient compte de l'espérance de vie et de prévisions d'évolution des dépenses médicales.

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des engagements et de la rentabilité des fonds ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre l'engagement et le fonds. La fraction excédant 10 % est alors étalée sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés.

N. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant est incertain, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

O. Emprunts obligataires convertibles

Le montant nominal des emprunts obligataires convertibles est alloué, à la date d'émission, entre leurs composantes dette et capitaux propres. La valeur de la composante capitaux propres, qui correspond à l'option de conversion, est déterminée par différence entre le montant nominal des obligations convertibles et la valeur de la composante dette. Cette dernière correspond, à l'émission, à la valeur de marché d'une dette sans option de conversion ayant des caractéristiques identiques. Postérieurement à l'émission, la composante dette est comptabilisée selon la méthode du coût amorti, sur la base du taux d'intérêt effectif.

P. Instruments financiers dérivés

Afin de gérer son exposition aux risques de change, de taux d'intérêt et de variations des prix des matières premières, le Groupe utilise, principalement au travers de filiales spécialisées, des instruments dérivés cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier rang. La politique du Groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

En application d'IAS 39, les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur. Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur d'actifs ou passifs inscrits au bilan consolidé, les variations de valeur du dérivé et de l'élément couvert sont enregistrées en résultat sur la même période. Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est constatée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la variation de valeur de la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement en résultat. Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne remplissent pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont enregistrées directement dans le compte de résultat de la période.

Q. Options de vente accordées aux actionnaires minoritaires

En application d'IAS 32, lorsque des actionnaires minoritaires disposent d'options de vente de leur participation, leur quote-part dans l'actif net des filiales est reclassée du poste « Intérêts minoritaires » vers un poste de dettes financières dans le bilan consolidé, cette dette financière étant mesurée au prix d'exercice de l'option.

En l'état actuel des normes et des interprétations existantes, il existe une incertitude quant à l'affectation, au bilan consolidé, du différentiel entre le prix d'exercice des options accordées et la valeur historique des intérêts minoritaires qui doivent être reclassés en dettes financières. En l'absence de précisions de l'IFRIC, le Groupe a choisi de présenter ce différentiel en augmentation des écarts d'acquisition, ces derniers étant ajustés à la fin de chaque période en fonction de l'évolution du prix d'exercice des options et de la valeur comptable des intérêts minoritaires.

R. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est enregistré au moment du transfert de propriété des produits.

Le chiffre d'affaires est constaté net des remises et ristournes accordées aux clients ainsi que des coûts liés aux accords de participations publicitaires, de référencement ou concernant des actions promotionnelles ponctuelles facturés par les distributeurs.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable. Les modalités de détermination des provisions, basées sur une analyse historique, n'ont pas été modifiées au cours des trois derniers exercices.

S. Dépenses de publicité

Les dépenses de publicité sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

T. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

U. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe. Ils incluent principalement les plus ou moins value de cession d'activités et de participations consolidées ainsi que les pertes de valeur constatées sur des actifs incorporels (y compris goodwill) relatifs à des participations consolidées.

V. Options de souscription et d'achat d'actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Elle est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, soit 2 ans, avec pour contrepartie une augmentation équivalente des capitaux propres. Les charges constatées au titre d'options devenues caduques avant d'être exerçables sont reprises dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle la caducité est constatée.

W. Bénéfice par action

Le bénéfice net par action est déterminé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions GROUPE DANONE détenues par la Société et les sociétés consolidées par intégration globale.

Le bénéfice net dilué par action est déterminé de même, après prise en compte du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la conversion des obligations convertibles et de la levée des options de souscription ou d'achat d'actions. Ce calcul est effectué en tenant compte de la réduction des frais financiers, nets d'impôts, qui résulterait de la conversion des obligations convertibles.

X. Actifs et passifs détenus en vue de leur vente et activités arrêtées, cédées ou en cours de cession

Les actifs et passifs destinés à être cédés sont présentés sur des lignes séparées du bilan consolidé de la période au cours de laquelle la décision de cession a été prise, les bilans consolidés des périodes antérieures n'étant pas retraités. Par ailleurs, le résultat et les flux de trésorerie des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession sont présentés respectivement sur une ligne séparée du compte de résultat et du tableau d'analyse de la variation de trésorerie, et ce pour toutes les périodes présentées. IFRS 5 définit une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité, qui a été cédée ou est détenue en vue de la vente et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Du fait de l'organisation de ses activités, le Groupe a déterminé que les pôles d'activité et les zones géographiques présentés dans l'information sectorielle correspondent à la définition des composants donnée par IFRS 5.

Y. Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus normal d'établissement des comptes consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs incorporels, de la détermination du montant des provisions pour risques et charges ou des provisions pour engagements commerciaux. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent le cas échéant se révéler différentes de la réalité.

Z. Reclassements

La présentation de certains éléments des états financiers des périodes antérieures a pu être modifiée afin de la rendre homogène avec les règles adoptées pour la dernière période présentée.

2. Changement dans le périmètre de consolidation

La comparabilité des résultats du premier semestre 2005 et de ceux du premier semestre 2004 est affectée essentiellement par les mouvements suivants du périmètre de consolidation :

- A compter du 1er janvier 2005, sortie du périmètre de sociétés qui étaient intégrées globalement durant le premier semestre 2004 :
  - Bagley (activité Biscuits de Danone Argentina) et Tricamp Alimentos (Biscuits – Brésil), suite à l'apport de ces activités à une joint venture constituée avec le groupe Arcor.
  - Italaquae (Boissons – Italie), suite à la finalisation de l'accord de cession menée en janvier 2005.
  - Jacobs et Irish Biscuits (Biscuits – Royaume-Uni), sociétés cédées respectivement en septembre et août 2004.

- A compter du 1er janvier 2005, sortie du périmètre de sociétés qui étaient mises en équivalence durant le premier semestre 2004 :
  - Galletas Noël (Biscuits – Colombie).
  - Delta Dairy (Produits Laitiers Frais – Grèce).

- A compter du 1er janvier 2005, entrée dans le périmètre de consolidation de Bagley Latino America (Biscuits - Amérique Latine), joint venture constituée avec le groupe Arcor, dont le Groupe détient 49% et qui est mise en équivalence.

- Augmentation du pourcentage d'intérêt dans Danone Asia, à 96,78%, suite au rachat, à hauteur de 3,22%, des intérêts détenus par les actionnaires minoritaires.

Les investissements financiers et produits de cession présentés dans le tableau d'analyse de la variation de trésorerie du premier semestre 2005 résultent essentiellement des cessions et acquisitions décrites ci-dessus.

3. Activités arrêtées, cédées ou en cours de cession et actifs / passifs détenus en vue de leur cession

Les activités arrêtées, cédées ou en cours de cession concernent le pôle d'activité « Sauces », qui comprend les sociétés suivantes : HP Foods (Europe), Lea & Perrins (Etats-Unis), Amoy et Amoy Foods (Asie). En juin 2005, le Groupe a annoncé avoir conclu un accord de cession de ses activités sauces en Europe et aux Etats-Unis et être en cours de cession de ses activités sauces en Asie. Le traitement du pôle d'activité « Sauces » dans le compte de résultat, le tableau d'analyse de la variation de trésorerie et le bilan consolidés est détaillé en Note 1.X.

Suite aux annonces de la cession, sur le second semestre 2005, de la participation du Groupe dans Mahou (Bière – Espagne) et dans CCDA (Eaux – Etats-Unis), la valeur correspondante des titres mis en équivalence a été classée au 30 juin 2005 sur la ligne « Actifs détenus en vue de leur cession ».

Au 31 décembre 2004, les actifs et passifs de la société Italaquae (Eaux – Italie), cédée en janvier 2005, ont été classés respectivement sur les lignes « Actifs détenus en vue de leur cession » et « Passifs détenus en vue de leur cession » du bilan consolidé.

Au 30 juin 2004, les actifs et passifs des sociétés Jacobs (Biscuits - Grande-Bretagne) et Irish Biscuits (Biscuits - Irlande), cédées en septembre et août 2004, ont été classés respectivement sur les lignes « Actifs détenus en vue de leur cession » et « Passifs détenus en vue de leur cession » du bilan consolidé.

Le compte de résultat des activités « Sauces », qui étaient en cours de cession au 30 juin 2005, est présenté ci-dessous :

	30 JUIN 05	30 JUIN 04	31 DEC 04
Chiffre d'affaires net	**154**	**154**	**302**
Coût des produits vendus	(75)	(76)	(146)
Frais sur ventes	(32)	(33)	(61)
Frais généraux	(10)	(10)	(21)
Frais de recherche et développement	(1)	(1)	(2)
Autres charges et produits	(2)	(2)	(6)
Résultat opérationnel courant	**33**	**32**	**66**
Impôt sur les bénéfices	(10)	(9)	(19)
Résultat net des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession	**23**	**23**	**47**

La variation de trésorerie des activités « Sauces », qui étaient en cours de cession au 30 juin 2005, est présentée ci-dessous :

	30 JUIN 05	30 JUIN 04	31 DEC 04
Bénéfice net	**23**	**23**	**47**
Dotation aux amortissements	3	3	6
Autres ressources (emplois) sans impact sur la trésorerie	(2)	(1)	(1)
Marge Brute d'Autofinancement	**24**	**25**	**52**
Variation des stocks	0	1	1
Variations des créances commerciales	(1)	7	4
Variations des dettes fournisseurs	2	1	1
Autres variations	(8)	(6)	(1)
Variations des éléments du besoin en fonds de roulement	(7)	3	5
Trésorerie provenant de l'exploitation	**17**	**28**	**57**
Investissements industriels	(3)	(1)	(6)
Variation nette des prêts à plus ou moins d'un an	0	1	1
Trésorerie provenant des opérations d'investissement / désinvestissement	**(3)**	**0**	**(5)**
Variation globale de la trésorerie	**14**	**28**	**52**

Les actifs et passifs des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession, ainsi que les actifs et passifs détenus en vue de leur cession, se décomposent comme suit :

	30 JUIN 05	30 JUIN 04	31 DEC 04
Actifs des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession * .	340	-	-
Autres actifs destinés à la vente	382	494	136
Actifs détenus en vue de leur cession	**722**	**494**	**136**
Passifs des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession *	110	-	-
Autres passifs destinés à la vente	0	101	72
Passifs détenus en vue de leur cession	**110**	**101**	**72**

* Les actifs et passifs des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession (« Sauces ») étaient les suivants aux 30 juin 2004 et 31 décembre 2004 :

	30 JUIN 04	31 DEC 04
- actifs	351	333
- passifs	80	118

4. Suivi de la valeur des immobilisations incorporelles et des titres mis en équivalence

La valeur nette comptable des goodwills, des marques, des autres immobilisations incorporelles et des titres mis en équivalence, est revue au minimum une fois par an et lorsque des évènements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. De tels évènements ou circonstances sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable et affectant soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition.
Un amortissement exceptionnel est constaté lorsque la valeur recouvrable des actifs testés devient durablement inférieure à leur valeur nette comptable. Les modalités de détermination de la valeur recouvrable sont détaillées dans la Note 1.C.

Au 30 juin 2005, le Groupe a effectué la revue des évènements et circonstances pouvant indiquer qu'une réduction de valeur de son actif immobilisé était susceptible d'être intervenue. Le Groupe a notamment procédé à cette revue pour ses activités d'eaux en bonbonnes (« HOD » ou « Home and Office Delivery »). Dans ce cadre, le Groupe ayant annoncé être en discussions avancées sur la cession de sa participation dans le HOD aux Etats-Unis, il a été décidé de reconsidérer la valeur recouvrable de la société mise en équivalence DS Water LP sur la base du prix de cession envisagé.
Au 30 juin 2005, une charge nette d'impôt de 200 millions d'euros a ainsi été constatée sur la ligne « Part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence» du compte de résultat. Cette charge a pour contreparties au bilan le poste « Titres mis en équivalence » et le poste « Autres provisions et passifs ».

5. Emprunts obligataires convertibles

En juin 2005, le Groupe a procédé au remboursement anticipé de 2 812 194 obligations convertibles, pour un montant total de 555 millions d'euros, générant une charge financière (coût de l'endettement financier) de 13 millions d'euros.

Au 30 juin 2005, la valeur au bilan de l'emprunt s'élève à 70 millions d'euros, représenté par 353 887 obligations convertibles.

6. Options de souscription et d'achats d'action

Comme indiqué en Note 1.Q, les options de souscription et d'achat d'actions accordées aux salariés sont valorisées à leur juste valeur à la date d'attribution, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Les options attribuées en 2004 et au cours du premier semestre 2005 ont été valorisées sur la base des hypothèses suivantes :

	2004	2005
Taux d'intérêt sans risque	3,7%	3,1%
Durée de vie estimée	6 ans	6 ans
Volatilité estimée	20,3%	18,7%
Taux de dividendes attendus	1,9%	1,8%

La valeur moyenne pondérée des options attribuées en 2004 et au cours du 1er semestre 2005 s'est élevée respectivement à 15,7 euros et 13,7 euros par option.

La charge constatée au cours du 1er semestre 2005 au titre des options de souscription ou d'achat d'actions s'est élevée à 12 millions d'euros. Au 30 juin 2005, le nombre d'options non exercées s'élevait à 9 399 572.

7. Engagements liés aux investissements financiers du Groupe

- Dans le cadre de la formation de la société the Danone Springs of Eden BV, le Groupe a accordé une option de vente et dispose d'une option d'achat, exerçables inconditionnellement en 2008 et éventuellement, sous certaines conditions, à une date antérieure, sur les 33,1 % qu'il ne détient pas dans cette société, directement ou indirectement. Le prix d'exercice de ces options est fonction d'une valorisation de la société prenant en compte ses performances économiques et ses résultats.

  Au 30 juin 2005, l'engagement du Groupe au titre de ces options n'a pas varié par rapport au 31 décembre 2004.

- Par ailleurs, dans le cadre de la création de la joint-venture DS Waters LP en partenariat avec le groupe Suntory Limited, Suntory dispose d'une option de vente de sa participation exerçable en deux étapes, en novembre 2006 et en novembre 2008, sur la base d'une valeur de marché assortie d'une décote de 15 %, d'un seuil minimum (310 millions de dollars américains, soit 260 millions d'euros) et d'un plafond (700 millions de dollars américains, soit 580 millions d'euros). Au 30 juin 2005, la valeur actuelle de l'engagement du Groupe au titre de cette option est évalué à 230 millions d'euros et a fait l'objet d'une provision (voir Note 4). Par ailleurs, le Groupe s'est engagé à souscrire des actions de préférence pour un montant de 150 millions de dollars américains (125 millions d'euros) dans le cas où DS Waters LP ne serait pas en mesure de respecter ses covenants bancaires en novembre 2006.

- Enfin, le Groupe s'est engagé à acquérir les participations détenues par des tiers actionnaires dans certaines entités consolidées ou mises en équivalence au cas où ceux-ci souhaiteraient exercer leur option de vente. Le prix de l'acquisition éventuelle étant généralement fonction de la rentabilité annuelle de l'entité concernée, la valeur des engagements n'a pas été réactualisée au 30 juin 2005.

  Au 31 décembre 2004, l'ensemble des engagements au titre de ces options s'élevait à 2 560 millions d'euros, dont 2 440 millions d'euros étaient constatés en dettes financières, correspondant aux options relatives à des participations consolidées. Suite à l'exercice de certaines de ces options au cours du premier semestre 2005 (et notamment une partie de l'option accordée aux actionnaires minoritaires de Danone Asia), l'engagement et la dette financière correspondants ont été réduits de 106 millions d'euros.

  Aucun nouvel engagement n'a été contracté au cours du premier semestre 2005. Par ailleurs, la valeur de l'ensemble des engagements sera réactualisée au 31 décembre 2005 en fonction des résultats réels des sociétés concernées sur la période écoulée.

8. Informations sectorielles

8.1. Informations par Pôle d'activité

30 JUIN 2005 (En millions d'euros)	Produits Laitiers Frais	Boissons	Biscuits	Total Pôles	Eléments centraux non répartis	Total Groupe
Chiffre d'affaires des Pôles	3.513	1.772	1.162	6.447	-	6.447
Cessions inter Pôles	(9)	-	(1)	(10)	-	(10)
Chiffre d'affaires hors Groupe	3.504	1.772	1.161	6.437	-	6.437
Résultat opérationnel courant	507	242	153	902	(45)	857
Résultat des sociétés mises en équivalence	27	(188)	29	(132)	-	(132)
Titres mis en équivalence	822	349	198	1.369	-	1.369
Investissements industriels	116	87	21	224	4	228
Dotations aux amortissements	98	84	41	223	9	232
Marge brute d'autofinancement	430	248	140	818	(1)	817
Total du bilan	3.991	3.652	2.948	10.591	4.856 *	15.447

30 JUIN 2004 (En millions d'euros)	Produits Laitiers Frais	Boissons	Biscuits	Total Pôles	Eléments centraux non répartis	Total Groupe
Chiffre d'affaires des Pôles	3.263	1.705	1.299	6.267	-	6.267
Cessions inter Pôles	(9)	-	(1)	(10)	-	(10)
Chiffre d'affaires hors Groupe	3.254	1.705	1.298	6.257	-	6.257
Résultat opérationnel courant	463	279	134	876	(56)	820
Résultat des sociétés mises en équivalence	18	(5)	9	22	-	22
Titres mis en équivalence	825	1.526	151	2.502	-	2.502
Investissements industriels	94	77	31	202	8	210
Dotations aux amortissements	94	85	50	229	10	239
Marge brute d'autofinancement	403	289	129	821	(40)	781
Total du bilan	3.772	4.797	3.459	12.028	4.222 *	16.250

* incluant les actifs détenus en vue de leur cession.

8.2 Informations par zone géographique

	30 JUIN 2005				30 JUIN 2004			
(En millions d'euros)	Europe	Asie	Reste du Monde	Total	Europe	Asie	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	4.120	1.119	1.198	6.437	4.100	1.047	1.110	6.257
Résultat opérationnel courant	639	126	137	902	633	138	105	876
Résultat des sociétés mises en équivalence	15	29	(176)	(132)	10	6	6	22
Investissements industriels	126	53	45	224	110	50	42	202
Marge brute d'autofinancement	608	127	83	818	581	156	84	821
Total du bilan	6.592	2.296	1.703	10.591	7.405	2.053	2.570	12.028

9. Passage aux normes IFRS

Comme indiqué en Note 1.A., pour les besoins de comparabilité, les comptes consolidés du semestre clos le 30 juin 2004 et de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ont été retraités afin d'être conformes aux normes IFRS. Les principales différences entre les comptes consolidés de l'exercice 2004 établis selon les principes comptables généralement admis en France et les comptes consolidés de l'exercice 2004 établis selon les normes IFRS figurent dans le document de référence de l'exercice 2004.

Les comptes consolidés du 1er semestre clos le 30 juin 2004, tels que présentés ci-dessous, ont été préparés conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, *Première adoption des normes internationales d'information financière*, en appliquant les normes IAS/IFRS en vigueur au 1er janvier 2005 telles qu'elles étaient publiées au 31 décembre 2004 par l'IASB et adoptées par la Commission Européenne. En particulier, les informations chiffrées présentées ci-dessous ont été préparées en appliquant :

— les normes IAS 32, *Instruments Financiers : informations à fournir et présentation* et IAS 39, *Instruments Financiers : comptabilisation et valorisation*, le Groupe n'étant concerné par aucune des dispositions de ces normes qui ont été rejetées par la Commission Européenne ;

— la norme IFRS 2, *Paiements fondés sur des actions*, qui a été publiée par l'IASB le 19 février 2004 et a été adoptée par la Commission Européenne le 7 février 2005.

9.1 Rapprochement des capitaux propres consolidés

Le rapprochement entre les capitaux propres établis selon les normes françaises et les capitaux propres établis selon les IFRS se présente comme suit, au 1er janvier 2004 et au 30 juin 2004:

	01/01/2004	**30/06/2004**
	(En millions d'euros)	
Capitaux propres consolidés selon les normes françaises	**4.824**	**4.875**
Ecarts actuariels liés aux engagements de retraite	(105)	(103)
Constatation des impôts différés sur les marques	(355)	(355)
Ecarts de change sur les goodwills de la zone euro	(45)	(45)
Valorisation des titres non consolidés à leur juste valeur	69	38
Retraitement des OCEANES	27	23
Instruments financiers dérivés et impact de la méthode du coût amorti	(9)	(26)
Amortissements et pertes de valeur des goodwills	-	128
Reclassements des intérêts minoritaires sur actions propres	(16)	(16)
Autres	(21)	(21)
Impact des ajustements ci-dessus sur les impôts différés	21	35
Reclassement des intérêts minoritaires	253	239
Capitaux propres consolidés totaux selon les IFRS	**4.643**	**4.772**

9.2 Rapprochement du résultat net consolidé

Le rapprochement entre le résultat net consolidé établi selon les normes françaises et le résultat net consolidé établi selon les normes IFRS, au titre du semestre clos le 30 juin 2004, se présente comme suit :

	Semestre clos le 30 juin 2004 (En millions d'euros)
Résultat net consolidé selon les normes françaises	**526**
dont part du Groupe	*437*
dont part des intérêts minoritaires	*89*
Amortissement des goodwills	46
Amortissement exceptionnel des goodwills relatifs à Jacobs et Irish Biscuits	81
Charges liées aux options d'achat d'actions	(14)
Charges liées aux engagements de retraite	2
Retraitement lié aux OCEANEs	(4)
Instruments financiers dérivés et application de la méthode du coût amorti	(5)
Autres	2
Impact des ajustements ci-dessus sur les impôts différés	2
Résultat net consolidé selon les IFRS	**636**
dont part du Groupe	*547*
dont part des intérêts minoritaires	*89*

9.3 Explication des principales différences

Les principales différences entre les normes françaises et les normes IFRS se détaillent comme suit :

A – Différences liées à IFRS 1 – Première adoption des normes internationales d'information financière

La norme IFRS 1 traite des modalités de première application des IFRS. Cette norme offre aux «premiers adoptants » un certain nombre d'exceptions aux principes de totale rétroactivité dans l'application des IFRS. Ces options sont les suivantes :

1 – Regroupements d'entreprises. IFRS 1 offre l'option de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition, soit le 1er janvier 2004. Le Groupe a choisi cette option et les acquisitions d'entreprises intervenues avant le 1er janvier 2004 n'ont pas été retraitées dans le bilan IFRS d'ouverture.

2 – Immobilisations. IFRS 1 offre l'option d'évaluer, à la date de transition, les immobilisations corporelles, les immeubles de placement et certaines immobilisations incorporelles à leur juste valeur, cette dernière étant considérée comme leur coût présumé.

Les principes comptables du Groupe relatifs à la comptabilisation des immobilisations sont similaires à ceux prescrits par les IFRS. Par conséquent, le Groupe considère que la valeur nette comptable de ses immobilisations correspond, au 1er janvier 2004, à ce qu'elle aurait été si le Groupe avait toujours appliqué les IFRS. Le Groupe n'a donc pas choisi l'option de réévaluer les immobilisations à leur juste valeur à la date de transition.

3 – Ecarts actuariels liés aux engagements de retraite. IFRS 1 offre la possibilité de comptabiliser, à la date de transition, tous les écarts actuariels cumulés liés aux régimes de retraite à prestations définies. Le Groupe ayant choisi cette option, il en résulte une augmentation des provisions pour engagements de retraite de 105 millions d'euros au 1er janvier 2004 et de 103 millions d'euros au 30 juin 2004, ayant pour contrepartie une diminution des capitaux propres du même montant. Par ailleurs, (i) les charges liées aux engagements de retraite constatées au titre du 1er semestre 2004 ont été réduites de 2 millions d'euros, correspondant à l'annulation de l'amortissement des écarts actuariels et (ii) l'amortissement exceptionnel des goodwills relatifs aux sociétés Jacobs (Biscuits – Royaume-Uni) et Irish Biscuits (Biscuits – Irlande) a été diminué de 36 millions d'euros, correspondant aux écarts actuariels qui ont été intégralement reconnus en contrepartie des capitaux propres au 1er janvier 2004 et qui viendront diminuer la moins value de cession.

Postérieurement au 1er janvier 2004, les gains et pertes actuariels ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre l'engagement et le fonds (application de la méthode dite du «corridor »).

4 – Différences de conversion accumulées. Le Groupe a choisi d'opter pour la remise à zéro des différences de conversion accumulées dans les capitaux propres. Ces différences, qui sont générées lors du processus de consolidation d'entités ayant une devise différente de l'euro, représentaient des pertes de change latentes de 1,9 milliard d'euros au 1er janvier 2004.

La remise à zéro des différences de conversion n'a eu aucun impact sur les capitaux propres totaux du Groupe au 1er janvier 2004. Par ailleurs, seules les différences de conversion générées à compter de cette date transiteront dans le compte de résultat en cas de cession des participations auxquelles elles se rapportent. Ainsi, dans les comptes établis selon les IFRS, l'amortissement exceptionnel des goodwills relatifs aux sociétés Jacobs et Irish Biscuits a été diminué de 14 millions d'euros, correspondant aux écarts de conversion relatifs à ces sociétés qui ne seront pas enregistrés en résultat à la date effective de la cession de ces deux sociétés.

B – Différences de présentation

1. Chiffre d'affaires et frais sur ventes. Dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, les frais de prestations commerciales payés par le Groupe à ses distributeurs sont généralement enregistrés dans les coûts promotionnels, compris dans la rubrique des frais sur ventes.

En application d'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, certains coûts de prestations commerciales, comme les programmes de publicité en coopération avec les distributeurs, les coûts de référencement des nouveaux produits et les actions promotionnelles sur les lieux de vente, viennent en réduction du chiffre d'affaires s'il n'existe pas de service séparable dont la juste valeur puisse être mesurée de manière fiable. Dans les comptes préparés selon les IFRS, le chiffre d'affaires et les frais sur ventes sont par conséquent tous deux diminués d'environ 584 millions d'euros au 1er semestre 2004. Ce reclassement n'a pas d'impact sur le résultat opérationnel ni sur le résultat net consolidé.

2. Présentation des éléments exceptionnels. Dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, les éléments exceptionnels sont exclus du résultat opérationnel et présentés sur une ligne séparée du compte de résultat.

En application d'IAS 1, *Présentation des états financiers*, les éléments exceptionnels ne peuvent être présentés sur une ligne séparée du compte de résultat. Conformément à la Recommandation N°2004-R 02 du Conseil National de la Comptabilité, certains éléments exceptionnels ont été inclus dans le résultat opérationnel total, sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels ». Le Groupe présente par ailleurs un résultat opérationnel courant excluant la ligne « Autres produits et charges opérationnels ». Cette dernière comprend (i) les plus ou moins value de cession d'activités et de participations consolidées et (ii) les pertes de valeur constatées sur des actifs incorporels (y compris goodwill) relatifs à des participations consolidées.

Les plus ou moins value de cession ainsi que les pertes de valeur relatives à des participations mises en équivalence sont présentées sur la ligne « Part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence ». Les plus ou moins value de cession ainsi que les pertes de valeur relatives à des participations non consolidées sont présentées sur la ligne «Autres produits et charges financiers».

Par conséquent, les charges exceptionnelles nettes du 1er semestre 2004, d'un montant de 49 millions d'euros, ont été reclassées sur la ligne « Autres charges et produits » pour un montant négatif de 30 millions d'euros, sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » pour un montant négatif de 101 millions d'euros et sur la ligne « Autres produits et charges financiers » pour un montant positif de 82 millions d'euros.

3. Présentation du bilan consolidé. Dans les comptes établis selon les normes françaises, le bilan consolidé est présenté dans l'ordre de liquidité des actifs et passifs. En application d'IAS 1, *Présentation des états financiers,* les actifs et passifs doivent être présentés séparément selon qu'il s'agit d'éléments courants ou non courants.

L'application d'IAS 1 n'a pas d'impact sur la présentation du bilan consolidé du Groupe.

4. Intérêts minoritaires. Dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, les intérêts minoritaires ne sont pas inclus dans les capitaux propres. En application d'IAS 27, *Etats financiers consolidés et individuels*, les intérêts minoritaires ont été reclassés dans les capitaux propres dans le bilan consolidé.

Par ailleurs, dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, les options de vente accordées à des actionnaires minoritaires sont traitées comme des engagements hors bilan. Ces options n'affectent ni la présentation bilantielle, ni l'évaluation des intérêts minoritaires. En application d'IAS 32 *Instruments financiers : informations à fournir et présentation*, les intérêts minoritaires détenant des options de vente au Groupe de leur participation doivent être reclassés en dettes financières (Voir paragraphe C.5 ci-dessous)

5. Immobilisations incorporelles. Dans les comptes établis selon les normes françaises, les fonds de commerce constituent des actifs identifiables, lesquels sont reflétés sur la ligne « Autres immobilisations incorporelles nettes » du bilan consolidé.

En application de la norme IAS 38 révisée, *Immobilisations incorporelles*, les fonds de commerce ne remplissent pas les critères de reconnaissance d'un actif identifiable et doivent donc être assimilés à du goodwill. Le Groupe a ainsi procédé, au 1er janvier 2004, au reclassement de ses fonds de commerce du poste «Autres immobilisations incorporelles nettes» vers le poste «Goodwills nets» pour un montant total de 55 millions d'euros.

6. Impôts différés. Dans les comptes établis selon les normes françaises, les impôts différés sont classés au bilan en éléments courants ou non courants en fonction du classement de l'élément au titre duquel l'impôt différé est constaté.

En application de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat,* tous les actifs et passifs d'impôts différés doivent être classés en éléments non courants et présentés sur une ligne distincte du bilan consolidé. L'actif net d'impôt différé reclassé d'éléments courants en éléments non courants s'élevait à 80 millions d'euros au 1er janvier 2004 et 92 millions d'euros au 30 juin 2004.

7. Présentation des actifs et passifs détenus en vue de leur vente et des activités non poursuivies. Dans les comptes établis selon les normes françaises, les actifs et passifs détenus en vue de leur cession ne sont pas présentés sur une ligne distincte du bilan consolidé.

En application d'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, les actifs et passifs destinés à être cédés doivent être présentés sur des lignes séparées du bilan consolidé. Par ailleurs, le résultat des activités non poursuivies doit être présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. IFRS 5 définit une activité non poursuivie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité, qui a été cédée ou est détenue en vue de la vente et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Du fait de l'organisation de ses activités, le Groupe a déterminé que les pôles d'activité et les zones géographiques présentés dans l'information sectorielle correspondent à la définition des composants donnée par IFRS 5.

Au 30 juin 2004, les actifs et passifs des sociétés Jacobs (Biscuits – Royaume-Uni) et Irish Biscuits (Biscuits – Irlande) étant détenus en vue de leur vente, ils ont été présentés sur des lignes distinctes du bilan consolidé établi selon les IFRS.

Le Groupe ayant annoncé au premier semestre 2005 son intention de céder ses activités « Sauces », le résultat net de ces activités et leur variation de trésorerie ont été isolés sur des lignes distinctes du compte de résultat et du tableau d'analyse de la variation de trésorerie présentés selon les normes IFRS.

C – Autres différences

1. Paiements fondés sur des actions. Dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, les options de souscription ou d'achat d'actions ne sont pas valorisées et n'ont aucun impact sur le compte de résultat consolidé.

En application d'IFRS 2, *Paiements fondés sur des actions*, les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés. La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Le Groupe a procédé à la valorisation de l'ensemble des options qui n'étaient pas exerçables au 1er janvier 2004, y compris celles attribuées avant le 7 novembre 2002, date à partir de laquelle les attributions d'options doivent être traitées conformément à IFRS 2.

L'application d'IFRS 2 n'a aucun impact sur le bilan consolidé ni sur les capitaux propres du Groupe. Le montant total de la charge constatée au 1er semestre 2004 au titre des options d'achat d'actions s'élève à 14 millions d'euros. Cette charge a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres pour un montant identique.

2. Amortissement des marques et des goodwills. Dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, les marques qui ont été identifiées séparément lors de l'acquisition de sociétés ne sont pas systématiquement amorties et les goodwills sont systématiquement amortis sur une durée qui reflète, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues, les objectifs fixés et les perspectives envisagées au moment de l'acquisition. Les marques et les goodwills font l'objet de tests de perte de valeur au moins une fois par an. Un amortissement exceptionnel est comptabilisé lorsque leur valeur recouvrable devient durablement inférieure à leur valeur comptable.

En application d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* et IAS 38 révisé, *Immobilisations incorporelles,* les goodwills et immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne doivent plus être amortis mais doivent faire l'objet de tests de perte de valeur au moins une fois par an.

Par conséquent, les dotations aux amortissements de goodwills comptabilisées dans le compte de résultat consolidé établi selon les normes françaises (46 millions d'euros au 1er semestre 2004, dont 36 millions d'euros au titre des sociétés consolidées et 10 millions d'euros au titre des sociétés mises en équivalence) sont annulées dans les comptes établis selon les IFRS. L'annulation de la dotation aux amortissements des goodwills relatifs aux sociétés Jacobs et Irish Biscuits a été compensée par l'augmentation de l'amortissement exceptionnel des goodwills relatifs à ces deux sociétés, pour un montant de 3 millions d'euros.

Par ailleurs, les principes suivis par le Groupe au 31 décembre 2003 et 30 juin 2004 pour réaliser les tests de perte de valeur sur ses actifs sont conformes aux principes énoncés par IAS 36 révisé, *Dépréciation d'actifs.*

3. Impôts différés sur les marques. En application du paragraphe 313 du Règlement 99-02, les impôts différés sur les marques acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ne sont pas enregistrés dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises.

La norme IAS 12, *Impôts sur le résultat* ne prévoit pas une telle exception à la non-reconnaissance des impôts différés sur les marques. A compter du 1er janvier 2004, des impôts différés passifs sont donc comptabilisés au titre de la différence entre les valeurs comptable et fiscale des marques, y compris les marques non amorties. Il en résulte une augmentation des impôts différés passifs à long-terme de 399 millions d'euros au 1er janvier 2004 (dont 355 millions d'euros part du Groupe) et de 400 millions d'euros au 30 juin 2004 (dont 355 millions d'euros part du Groupe) ayant pour contrepartie une diminution des capitaux propres totaux du même montant. Par ailleurs, l'amortissement exceptionnel des goodwills relatifs aux sociétés Jacobs et Irish Biscuits a été diminué de 34 millions d'euros, correspondant aux impôts différés sur les marques de ces deux sociétés qui ont été reconnus au 1er janvier 2004 en contrepartie des capitaux propres, lesquels viendront diminuer la moins-value de cession.

4. Goodwills relatifs à l'acquisition de sociétés étrangères de la zone Euro. Dans les comptes établis selon les normes françaises, les goodwills relatifs à l'acquisition de sociétés étrangères de la zone Euro (préalablement au passage à l'euro) ont été convertis en euros sur la base des cours de change historiques.

En application d'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, les goodwills auraient dû être convertis en euros sur la base des cours de change de fin de période. L'écart dans la valorisation des goodwills résultant de l'application de ces différents cours de change a été reflété en réduction de la valeur des goodwills au 1er janvier 2004 pour un montant de 45 millions d'euros. Il en résulte une diminution des capitaux propres d'un montant identique.

5. Options de vente accordées à des actionnaires minoritaires. Le Groupe s'est engagé à acquérir les participations détenues par des tiers, actionnaires dans certaines filiales consolidées du Groupe, au cas où ceux-ci souhaiteraient exercer leur option de vente. Ces options étant traitées comme des engagements hors bilan dans les comptes établis selon les normes françaises, elles ne sont pas reflétées dans le bilan consolidé, à l'exception des pertes latentes jugées durables qui font l'objet d'une provision pour risques et charges.

IAS 32 *Instruments financiers : informations à fournir et présentation*, prescrit que, lorsque des actionnaires minoritaires disposent d'options de vente de leur participation, leur quote-part dans l'actif net des filiales doit être reclassée du poste « Intérêts minoritaires » vers un poste de dettes financières dans le bilan consolidé, cette dette financière devant être mesurée au prix d'exercice de l'option.

En l'état actuel des normes et des interprétations existantes, il existe une incertitude quant à l'affectation, au bilan consolidé, du différentiel entre le prix d'exercice des options accordées et la valeur historique des intérêts minoritaires qui doivent être reclassés en dettes financières. En l'absence de précisions de l'IFRIC, le Groupe a choisi de présenter ce différentiel en augmentation des écarts d'acquisition, ces derniers étant ajustés à la fin de chaque période en fonction de l'évolution du prix d'exercice des options et de la valeur comptable des intérêts minoritaires. Ce traitement permet, selon le Groupe, de mieux refléter la réalité économique des transactions. Il pourrait cependant devoir être modifié si une norme ou une interprétation venait, d'ici au 31 décembre 2005, le remettre en cause.

L'application de ce traitement conduit à enregistrer une réduction des intérêts minoritaires de respectivement 405 millions d'euros et 355 millions d'euros, une augmentation des dettes financières de respectivement 2 018 millions d'euros et 2 018 millions d'euros, une augmentation des goodwills de respectivement 1 596 millions d'euros et 1 647 millions d'euros, au 1er janvier 2004 et au 30 juin 2004. Par ailleurs, les capitaux propres sont diminués de 16 millions d'euros au 1er janvier 2004 et au 30 juin 2004, correspondant à la quote-part des intérêts minoritaires dans les actions propres. Ce traitement n'a aucun effet sur le résultat net consolidé.

Comme indiqué dans le paragraphe 8. ci-dessous, les options de vente accordées à des partenaires du Groupe dans des sociétés mises en équivalence sont mesurées à leur juste valeur et enregistrées dans le bilan consolidé. A la différence des options accordées à des intérêts minoritaires, le prix d'exercice des options accordées à des partenaires dans des sociétés mises en équivalence ne doit pas être reflété en dettes financières dans le bilan consolidé.

6. Valeurs mobilières de placement et titres de participation. Dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, les valeurs mobilières de placement et les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur recouvrable devient durablement inférieure à leur valeur comptable.

En application d'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, les valeurs mobilières de placement et les titres de participation sont classés dans quatre catégories : actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat, titres que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance (« *held-to-maturity investments* »), titres disponibles à la vente (« *available for sale securities* ») et prêts et créances (« *loans and receivables* »). Dans les comptes établis selon les IFRS, les titres de participation non consolidés sont traités comme des titres disponibles à la vente et sont donc valorisés à leur valeur recouvrable, les gains et pertes latents étant enregistrés dans les capitaux propres, à l'exception des pertes latentes jugées durables qui sont enregistrées dans le compte de résultat. Au 1er janvier 2004 et au 30 juin 2004, l'écart positif entre la valeur comptable des titres et leur valeur recouvrable s'élevait respectivement à 69 millions d'euros et 38 millions d'euros.

7. Obligations convertibles ou échangeables en actions (« OCEANEs »). Dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, les OCEANEs sont intégralement reflétées dans le poste « Emprunts obligataires convertibles » du bilan consolidé, l'option de conversion ne faisant pas l'objet d'une comptabilisation séparée de celle de l'emprunt hôte.

En application d'IAS 32, *Instruments financiers : informations à fournir et présentation*, lorsqu'un instrument financier comprend différentes composantes (instruments financiers dits « hybrides »), l'émetteur doit classer ces différentes composantes séparément selon qu'elles ont des caractéristiques de dettes ou de capitaux propres. Ainsi, les options permettant au porteur de convertir une dette en instruments de capitaux propres de l'émetteur doivent-elles être classées en capitaux propres dans le bilan consolidé. L'allocation du montant nominal de l'instrument entre les différentes composantes doit être effectuée à l'émission, la valeur de la composante capitaux propres étant calculée par différence entre le montant nominal et la composante dette. Cette dernière correspond, à l'émission, à la valeur de marché d'une dette sans option de conversion ayant des caractéristiques identiques.

L'application rétrospective d'IAS 32 aux OCEANEs émises par le Groupe en juin 2001 a un impact positif avant impôt de respectivement 27 millions d'euros et 23 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés au 1er janvier 2004 et 30 juin 2004. Par ailleurs, les charges financières constatées au titre des OCEANEs, et calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont accrues de 4 millions d'euros au 1er semestre 2004.

8. Instruments financiers dérivés et application de la méthode du coût amorti. Dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, les instruments dérivés de taux d'intérêt et de change qualifiés de couverture sont reflétés comme des éléments hors bilan. Les pertes ou gains sur ces instruments dérivés sont différés jusqu'au moment où l'élément couvert est lui-même enregistré dans le compte de résultat. Par ailleurs, les actifs et passifs financiers portant intérêt sont reflétés au bilan consolidé à leur valeur historique, après prise en compte, éventuellement, d'une provision pour perte de valeur sur les actifs. Les produits et charges financiers relatifs à ces actifs et passifs sont calculés sur la base de leur taux d'intérêt facial, les frais d'émission encourus étant inscrits à l'actif du bilan et amorti sur la durée de vie des instruments.

En application d'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, tous les instruments dérivés doivent être reflétés au bilan à leur juste valeur. Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, les variations de valeur du dérivé et de l'élément couvert sont enregistrées en résultat sur la même période. Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est constatée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la variation de valeur de la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement en résultat. Par ailleurs, IAS 39 requière que certains actifs et passifs financiers soient comptabilisés selon la méthode du coût amorti, sur la base du taux d'intérêt effectif.

Au 1er janvier 2004 et au 30 juin 2004, l'enregistrement au bilan des instruments financiers dérivés à leur juste valeur et l'application de la méthode du coût amorti ont un impact avant impôt négatif de, respectivement, 9 millions et 26 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés. La charge avant impôt constatée au titre des instruments financiers dérivés et de l'application de la méthode du coût amorti s'élève à 5 millions d'euros au 1er semestre 2004.

Par ailleurs, dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, les options de vente accordées à des partenaires du Groupe dans des sociétés mises en équivalence sont reflétées comme des engagements hors bilan et ne sont donc pas inscrites dans le bilan consolidé.

En application d'IAS 39, ces options de vente sont reflétées au bilan consolidé à leur juste valeur, les variations de juste valeur d'une période à l'autre étant enregistrées dans le compte de résultat. Au 1er janvier 2004 et au 30 juin 2004, la juste valeur des options de vente était nulle.

9. Programme de cession de créances commerciales. En 2001, le Groupe a mis en place un programme de cession sans recours de créances commerciales à un Fonds Commun de Créances (« FCC »). Dans la mesure où le Groupe ne dispose pas des pouvoirs de décision et de gestion du FCC, ce dernier n'est pas consolidé dans les comptes établis selon les normes françaises. De ce fait, les créances cédées ne figurent plus à l'actif des bilans consolidés établis au 1er janvier 2004 et au 30 juin 2004.

En application de l'Interprétation SIC 12, *Consolidation—Entités ad hoc*, le FCC doit être consolidé dans les comptes du Groupe dans la mesure où le Groupe conserve la majorité des risques et avantages liés aux activités de ce dernier. La consolidation du FCC se traduit par le maintien au bilan des créances cédées et la reconnaissance d'une dette financière correspondant aux parts émises par le Fonds. Au 1er janvier 2004 et au 30 juin 2004, le montant des créances cédées nettes du dépôt de garantie s'élevait respectivement à 667 millions d'euros et 761 millions d'euros.

9.4 Compte de résultat et bilan

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement au titre du 1er semestre 2004 entre le compte de résultat consolidé établi selon les normes françaises et le compte de résultat consolidé établi selon les IFRS :

	Selon les normes françaises	Retraitements IFRS	Selon les IFRS
	(En millions d'euros)		
Chiffre d'affaires net	**6.995**	**(738)**	**6.257**
Coûts des produits vendus	(3.217)	(76)	(3.141)
Frais sur vente	(2.214)	616	(1.598)
Frais généraux	(501)	10	(491)
Frais de recherche et de développement	(64)	1	(63)
Autres charges et produits	(136)	(8)	(144)
Résultat opérationnel courant	**863**	**(43)**	**820**
Autres produits et charges opérationnels	-	(20)	(20)
Résultat opérationnel	**863**	**(63)**	**800**
Eléments exceptionnels	(49)	49	-
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	30	1	31
Coûts de l'endettement financier brut	(77)	(10)	(87)
Coût de l'endettement financier net	(47)	(9)	(56)
Autres produits et charges financiers	6	88	94
Résultat avant impôt	**773**	**65**	**838**
Impôts sur les bénéfices	(258)	11	(247)
Résultat des sociétés intégrées	**515**	**76**	**591**
Part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence	11	11	22
Résultat net avant résultat des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession	**526**	**87**	**613**
Résultat net d'impôt des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession	-	23	23
Bénéfice net	**526**	**110**	**636**
- Part du Groupe	437	110	547
- Part des intérêts minoritaires	89	-	89
Bénéfice net part du Groupe dilué par action	1,70	-	2,13

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement entre le résultat opérationnel établi selon les normes françaises et le résultat opérationnel établi selon les IFRS au titre du semestre clos le 30 juin 2004:

	Semestre clos le 30 juin 2004 (En millions d'euros)
Résultat opérationnel selon les normes françaises	**863**
Amortissement des goodwills	36
Pertes de valeur d'actifs	(10)
Charges de restructuration et d'intégration	(18)
Charges liées aux options d'achat d'actions	(14)
Charges liées aux engagements de retraite	2
Instruments financiers dérivés	(5)
Autres	(2)
Résultat opérationnel des activités abandonnées	(32)
Résultat opérationnel courant selon les IFRS	**820**
Amortissement exceptionnel des goodwills relatifs à Jacobs et Irish Biscuits	(20)
Résultat opérationnel selon les IFRS	**800**

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre le bilan consolidé établi selon les normes françaises et le bilan consolidé établi selon les IFRS au 30 juin 2004 :

ACTIF

(En millions d'euros)	Selon les normes françaises	Retraitements IFRS	Selon les IFRS
Immobilisations corporelles nettes	2.728	(43)	2.685
Marques	1.287	(120)	1.167
Autres immobilisations incorporelles nettes	246	(67)	179
Goodwills nets	2.044	1.515	3.559
Immobilisations incorporelles nettes	3.577	1.328	4.905
Titres mis en équivalence	2.494	8	2.502
Titres de participation	257	38	295
Prêts à plus d'un an	324	(5)	319
Autres immobilisations financières	293	-	293
Impôts différés	-	83	83
Actifs non courants	**9.673**	**1.409**	**11.082**
Stocks	628	(21)	607
Clients et comptes rattachés	1.049	724	1.773
Autres comptes débiteurs	656	(13)	643
Prêts à moins d'un an	33	-	33
Valeurs mobilières de placement	1.131	-	1.131
Disponibilités	488	-	488
Actifs détenus en vue de leur cession	-	494	494
Actifs courants	**3.985**	**1.184**	**5.169**
Total de l'actif	**13.658**	**2.593**	**16.251**

PASSIF

Capital	134	-	134
Primes	217	41	258
Bénéfices accumulés	7.247	(2.311)	4.936
Différences de conversion	(1.823)	1.914	91
Actions propres	(900)	(16)	(916)
Résultats enregistrés en capitaux propres	-	30	30
Capitaux propres (part du Groupe)	**4.875**	**(342)**	**4.533**
Intérêts minoritaires	639	(400)	239
Capitaux propres totaux	**5.514**	**(742)**	**4.772**
Emprunts obligataires convertibles	624	(24)	600
Dettes à plus d'un an	2.868	2.719	5.587
Provisions pour retraites	268	73	341
Impôts différés	72	330	402
Autres provisions et passifs	250	(3)	247
Passifs non courants	**4.082**	**3.095**	**7.177**
Fournisseurs et comptes rattachés	1.737	(17)	1.720
Autres comptes créditeurs	1.698	81	1.779
Emprunts à moins d'un an et découverts bancaires	627	75	702
Passifs détenus en vue de leur cession	-	101	101
Passifs courants	**4.062**	**240**	**4.302**
Total du passif	**13.658**	**2.593**	**16.251**

Tableau des flux de trésorerie et endettement financier net

Les différences dans les modalités d'établissement du tableau des flux de trésorerie selon les normes IFRS et selon les normes françaises sont peu significatives.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre l'endettement financier net présenté dans les comptes établis selon les normes françaises et l'endettement financier net calculé selon les normes IFRS :

(En millions d'euros)	Au 1er janvier 2004	Variation	Au 30 juin 2004
Endettement financier net selon les normes françaises	**2.692**	**(261)**	**2.431**
Options de vente accordées aux intérêts minoritaires	2.018	-	2.018
Impact de la titrisation	667	94	761
Impact des OCEANEs	(29)	6	(23)
Impacts liés aux instruments financiers dérivés et à l'application de la méthode du coût amorti	17	(7)	10
Autres	6	-	6
Endettement financier net selon les normes IFRS	**5.371**	**(168)**	**5.203**